

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, — .....	20
Faits divers — .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 NOVEMBRE

## Que fera-t-on du Dahomey ?

Si déterminés que nous soyons dans notre opposition au régime actuel, nous ne céderons jamais à la tentation de critiquer ses actes de parti pris. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à reconnaître que le gouvernement a eu la main très heureuse en confiant au colonel Dodds le commandement de l'expédition au Dahomey. Non seulement cet officier méritait cet honneur à raison du nombre et de l'éclat de ses services, mais encore son origine créole, son long séjour dans nos possessions occidentales d'Afrique le désignaient plus particulièrement que tout autre pour la mission qu'on a eu le bon esprit de lui confier, et qu'il a si brillamment remplie. Tout le monde a du reste accueilli avec plaisir sa promotion au grade de général de brigade.

Mais, si nous n'avons que des éloges à donner au choix du chef de l'expédition, nous ne pouvons dissimuler notre étonnement de l'absence d'idées du gouvernement sur le fruit à retirer de la victoire.

M. Burdeau, ou pour mieux dire le ministre tout entier, nous fait l'effet d'un homme qui achèterait une maison et qui, l'acquisition consommée, se frapperait le front en disant : « Tiens, mais à propos, pourquoi ai-je acheté cette maison et qu'est-ce que je pourrais bien en faire ? »

Il va de soi qu'une réflexion si naturelle avant l'acquisition, devient plus que ridicule après.

Telle est exactement l'attitude dans laquelle se laissent voir nos gouvernants.

Tout d'abord ils n'ont pas su jusqu'où ils voulaient pousser l'expédition. Ils manifestaient les plus vives répugnances à aller jusqu'à Abomey et ils se défendaient d'avoir l'idée de pourchasser Behanzin jusque dans sa capitale. Il est évident qu'ils ont cédé aux objurgations du général Dodds, mieux placé qu'eux pour juger des nécessités de l'entreprise. Nous ne leur reprochons certes pas, mais nous constatons que le gouvernement, en s'embarquant dans une aventure qui, Dieu merci, a bien tourné, ne savait pas du tout jusqu'où il voulait aller.

En laissant le général Dodds pousser jusqu'à Abomey, on a commis la faute énorme de ne pas lui fournir les moyens suffisants pour investir la place; de sorte que Behanzin, ses plus dévoués partisans et les plus fanatiques défenseurs de l'indépendance dahoméenne, ont pu se soustraire par la fuite à une captivité qui était notre plus sûre garantie d'une réelle terminaison de conflit.

Quoi qu'il en soit, le général a bien taillé, c'est aujourd'hui au gouvernement à coudre, et devant cette besogne il laisse voir qu'il ne sait pas par quel bout s'y prendre.

Que va-t-on faire du Dahomey, ou, pour parler plus prudemment, que va-t-on faire au Dahomey? Nous voyons avec stupéfaction que le gouvernement n'en sait rien du tout. Certes, c'est une faute quand on entame une guerre

de ne pas prévoir l'éventualité de la défaite, mais on dirait que M. Burdeau et ses collaborateurs n'ont pas prévu celle de la victoire. Ils sont aussi embarrassés que s'ils voyaient réalisé subitement le plus imprévu des faits.

Des plans plus ou moins raisonnables ont été élaborés, consistant soit à diviser le Dahomey entre plusieurs chefs dont les rivalités nous garantiraient, sinon la tranquillité du pays, du moins son impuissance à nous contrecarrer.

Un autre plan plus hasardeux, croyons-nous, consisterait à donner le Dahomey à notre bon ami le roi Toffa qui passe à tort ou à raison pour un ivrogne fiéffé et un sournois.

Quoi qu'il en soit, ces plans ont été exposés et discutés dans les journaux, mais ce sont des hypothèses de journalistes ne prétendant même pas s'appuyer sur des renseignements émanant du ministère.

Celui-ci avoue très naïvement qu'il n'a pas d'idées sur la question, il fait dire qu'il attendra le rapport détaillé que lui adressera le général Dodds et, en somme, il laisse transparaître l'arrière-pensée de laisser au général la responsabilité de l'organisation du régime qu'il convient d'établir au Dahomey.

Nous disions tout à l'heure que nous nous étonnions d'une telle imprévoyance. Nous avons tort : on a répété que gouverner c'était prévoir, et le spectacle auquel nous assistons depuis quelques semaines nous démontre que le gouvernement est arrivé à un point de déliquescence qui ne nous laisse pas l'illusion que nous soyons gouvernés. COTTA.

## INFORMATIONS

## LA DÉPOSITION DE M. DELAHAYE

On a pu constater, samedi, dans les couloirs, un sérieux revirement en faveur de la déposition de M. Delahaye. La veille, les intéressés allaient criant que l'accusateur n'avait fourni aucun nom, aucune preuve matérielle, qu'il s'était dérobé devant la Commission, qu'il avait été bontusement confondu. Et ils avaient réussi à le persuader à beaucoup de personnes.

La publication de la déposition dans les journaux a dissipé l'impression de la première heure.

On fait remarquer aujourd'hui que M. Delahaye a donné à la Commission ce qu'il avait promis du haut de la tribune.

Il avait dit à la Chambre : Faites une enquête; je vous dirai dans quels meubles se trouvent les noms et les preuves que vous exigez de moi. Ce que je puis affirmer, en ce moment, c'est que vous avez les clefs de ces meubles-là dans la main.

Il a dit vendredi à la Commission : Cherchez à tel et tel endroit; employez tel et tel moyen. Si vous ne trouvez ni noms ni preuves, vous aurez le droit de me traiter de calomniateur.

Or, en repoussant la proposition Pourquery de Boisserin, la Chambre vient d'interdire aux enquêteurs de fouiller dans les meubles désignés par M. Delahaye.

A la suite du rejet de l'urgence, un député de la Droite a dit, dans la salle de la Paix : « Avant le vote, bien des gens avaient ici la tête basse, qui maintenant la lèvent fièrement ».

Cette constatation est bien caractéristique.

## LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission a décidé qu'elle demanderait au gouvernement l'élargissement de M. Drumont, directeur de la *Libre Parole*, afin qu'il puisse venir déposer.

Elle a réclamé une copie de l'instruction conduite par M. le juge Prinnet.

Et elle a voté le désir que l'autopsie du baron de Reinach soit ordonnée.

Le ministre de la justice a consenti, mais non sans peine, à ce que M. Drumont sortît de Sainte-Pélagie pour déposer devant la Commission d'enquête.

Mais M. Drumont a refusé de quitter Sainte-Pélagie, déclarant qu'il ne viendrait déposer que si on le relâchait complètement, pour lui laisser la liberté de pouvoir aller chercher les documents dont il a besoin.

En présence de ce refus, M. Clément n'a pas cru devoir insister.

La commission a décidé qu'une nouvelle démarche serait faite par les soins de son président auprès du gouvernement, pour que, par tous les moyens possibles, M. Drumont fût entendu.

## BRUIT ÉTRANGE

Le bruit court à Beauvais avec persistance que le cercueil qui contenait la dépouille mortelle du baron de Reinach est arrivé dans la ville ne contenant que des cailloux en quantité suffisante pour figurer le poids d'un corps humain.

Les Beauvaisiens affirment encore que, lors de l'arrivée de ce cercueil, le baron de Reinach, bien vivant, se cachait à l'étranger.

Cette légende de Beauvais sera sans doute bientôt détruite, car la Commission d'enquête a mis, samedi, le gouvernement en demeure d'ordonner l'exhumation du corps du baron de Reinach, et le gouvernement s'est décidé à donner cette satisfaction.

## LES SCELLÉS

Les scellés ont été apposés mercredi au domicile du baron de Reinach, mais c'est à la requête de ses héritiers !

C'est bien un peu tard, mais enfin !!!

## LES CITATIONS DE M. DE LESSEPS

L'Agence Fournier a communiqué la note suivante à la *Cocarde* :

« Nous tenons d'une source très autorisée, et tout à fait en mesure d'être bien renseignée, l'information suivante que, vu son caractère, nous ne pouvons cependant publier qu'avec réserve.

» Il paraît que M. Ferdinand de Lesseps, ex-président de la Compagnie du canal de Panama, se serait déclaré décidé, s'il était traduit en police correctionnelle, ainsi que l'ont arrêté MM. Ricard et Quesnay de Beaurepaire, à faire citer comme témoins tous les hommes

politiques, journalistes, les plus en vue... etc., qui ont touché, en dehors des budgets ordinaires de publicité, diverses sommes pour prêter leur concours au Panama. »

## LA « COCARDE » ET M. FLOQUET

On lit dans la *Cocarde* :

« Si la Commission d'enquête veut faire toute la lumière, et sur les trois cent mille francs de M. Floquet, et sur beaucoup d'autres affaires, elle n'a qu'à faire venir un certain agent de publicité bien connu, qui, dans l'affaire de Panama, a gagné six maisons de rapport à Paris, et dont le luxe est célèbre sur le boulevard.

» Cet agent a failli une fois être décoré.

» C'est une plaisante histoire, la partie comique du drame de Panama.

» Il y a là une mine de renseignements précieux pour la Commission d'enquête. »

Inutile d'ajouter que nous reproduisons ces renseignements à titre purement documentaire.

## LE CAS DE M. RICARD

Le mécontentement général contre M. Ricard va grandissant. De tous les côtés de la Chambre, le garde des sceaux est l'objet de témoignages peu sympathiques. L'aveu singulier qu'il a fait vendredi devant la Commission de son inertie au moment de la mort de M. de Reinach, fait prononcer tout haut dans les couloirs les mots les moins flatteurs pour son amour-propre.

A propos d'une interpellation possible, on dit que M. Ricard, s'il était mis en cause, se retrancherait derrière son procureur général sur la tête duquel il ferait retomber la responsabilité de l'inaction de la justice.

## NOMINATIONS EPISCOPALES

Nous avons donné les noms des deux nouveaux archevêques de Cambrai et de Bourges.

Sont nommés évêques :

D'Amiens, M. l'abbé Renou, curé d'Amboise.

De Quimper, M. l'abbé Valleau, curé de Saint Pierre, à Saintes.

De La Rochelle, M. l'abbé Bonnefoy, curé de Neuilly-sur-Seine.

De Beauvais, M<sup>sr</sup> Fuset, évêque de Saint-Denis (île de la Réunion).

De Saint-Denis (île de la Réunion), M. l'abbé Fabre, curé de Charenton.

## LE CARDINAL LAVIGERIE

Le cardinal Lavigerie, dont nous avons annoncé la mort, avait eu jeudi une nouvelle attaque, la quatrième depuis quelque temps.

La respiration devint embarrassée; l'éminent prélat sentit approcher sa fin.

Dans l'après-midi de vendredi, il reçut l'extrême-onction. Il avait toute sa connaissance et la conserva jusque vers dix heures.

Puis il entra en agonie et s'éteignit doucement sans souffrance apparente.

A minuit et demi, le cardinal rendait le dernier soupir.

M<sup>sr</sup> Lavigerie, avant de mourir, a manifesté le désir d'être exposé dans la chapelle de



M. Boulou, et trouvent un bienveillant écho chez les Saumurois, où son souvenir a laissé de vives sympathies.

Le soir, un banquet tout intime réunissait les membres de l'Harmonie et quelques invités chez M. Héroult, rue de la Fidélité. Le dîner était fort bon et très bien servi; qu'on en juge par le menu orné de chinoiseries originales dont voici la teneur :

Potage Crécy. Anguilles. Bouchées à la Reine. Civet de Lièvre. Dindonneau. Salade. Haricots et Crème.

M. Héroult possède non-seulement un rare cordon bleu, mais encore une excellente cave, dont le « derrière des fagots » a été visité.

Au dessert, M. de Grandmaison a porté un toast au succès de l'Harmonie et aux soldats du Dahomey. A cette occasion, une collecte a été faite et remise à la Croix-Rouge pour les troupes qui viennent de conquérir à la France une nouvelle colonie.

Chacun a ensuite dit sa chanson ou son monologue aux applaudissements unanimes de la salle, puis tous se sont séparés enchantés de leur soirée.

#### POSTES ET TÉLÉGRAPHES

**Mutations.** — M. Vidal est nommé surnuméraire à Angers, recette principale, en remplacement de M. Féchant, commis auxiliaire, appelé, sur sa demande, à Saumur.

M. Martin, commis à Biarritz, promu commis principal, à Angers, remplace M. Tangay, appelé, sur sa demande, à Quimper.

#### SUICIDÉE PAR AMOUR

Dans la journée de samedi, une jeune femme très élégante entra chez un pharmacien de la ville et le pria avec instance de lui donner de l'arsenic pour empoisonner son chien qui venait, disait-elle, d'être atteint d'hydrophobie.

Munie de l'arsenic demandé, cette personne rentra chez elle, 7, rue de la Petite-Bilange, et absorbait la terrible substance, dont l'effet ne se fit pas longtemps attendre.

Aux cris que lui firent pousser les violentes douleurs, des voisins accoururent et prodiguèrent leurs soins à la victime. Un médecin fut mandé; mais ses secours furent impuissants, et, après trois heures de souffrances, la pauvre femme expirait. Il était environ dix heures.

Elle se nommait Marguerite-Augustine Villard, dite de Fayère; elle était artiste lyrique et chantait au café de la Renaissance.

Les causes de ces genres de suicide sont, hélas! toujours les mêmes: abandon ou jalousie.

#### VOL DE BONBONS A LA FOIRE

Cette nuit, des malfaiteurs ont fracturé la devanture de la baraque où est installée M<sup>me</sup> Laforest, marchande de confiserie, et lui ont dérobé quantité de berlingots, pralines, dragées et sucreries de toutes sortes.

Le préjudice causé par les voleurs a été estimé à une trentaine de francs.

En attendant que la police mette la main sur ces gourmands filous — ce qui ne tardera pas — un premier châtement leur a été infligé par le corps du délit. Un bocal de dragées a été abandonné, dans une baraque non occupée, au milieu de traces manifestement odorantes d'une... véritable indigestion.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

Ce soir, *la Traviata* va attirer au théâtre une grande affluente de spectateurs. Cet opéra de Verdi est un de ceux les plus goûtés du public qui ne se lasse pas de l'entendre.

L'interprétation de *la Traviata* sera supérieure avec M<sup>me</sup> Desgoria et M. Cazenève.

Le public n'oublie pas non plus que chaque représentation est agrémentée d'un ballet qui lui donne un attrait et un relief de plus en plus apprécié.

#### LE CIRQUE PLEGE

Dans quelques jours débiteront à Saumur les artistes du cirque Plège dont les dernières représentations à Angers obtiennent un succès étourdissant.

Déjà sur le Chardonnet s'élève l'immense construction qui va chaque soir abriter la foule.

Nous pouvons affirmer que rien ne sera négligé quant au confortable et au luxe de la loge, construite entièrement en planches par M. Imbert, charpentier.

Le cirque Plège ne doit, paraît-il, rester à Saumur qu'une quinzaine de jours. Nous pensons que ce laps de temps ne sera pas suffisant.

#### L'ACCIDENT DE SAVONNIÈRES

Nous apprenons que le corps de Duveau, la troisième victime de l'accident de Savonnières, a été retrouvé à Brébémont, à quatre lieues de l'endroit où il s'est noyé.

#### UNE BANDE DE BRIGANDS

Le 19 courant, vers onze heures du soir, les sieurs Pineau et Sauvaget, tous les deux garçons épiciers à Savenay, revenaient de Saint-Nazaire, conduisant chacun une voiture. Arrivés non loin de Penbouët, sur la route de Montoir, trois individus, qui étaient cachés sur le bord de la route, se jetèrent à la tête du cheval que conduisait Sauvaget, en essayant de l'arrêter. Sauvaget ayant fouetté son cheval, celui-ci prit le galop, déjouant ainsi les desseins des trois malfaiteurs.

Voyant échouer leur première tentative, ces trois individus se portèrent à la tête de l'attelage du sieur Pineau et l'arrêtèrent brusquement.

Pineau descendit alors de voiture et essaya de mettre en fuite ses agresseurs; mais, au

même moment, il se trouva entouré par huit autres malfaiteurs, dont cinq ou six s'élançèrent sur lui, le frappèrent à coups de poing et de pied, cherchant à le terrasser pour le dévaliser. Pendant que les uns continuaient à le frapper, les autres cherchaient sous sa blouse, pour y trouver sa sacoche. Ne la trouvant pas, ils ont alors cherché dans les poches de ses vêtements; mais, là aussi, leur espoir a été déçu.

Pineau, après avoir lutté sur un parcours de 200 mètres environ, et étant arrivé près des maisons avoisinant la route, réussit à se débarrasser de ses agresseurs, dont une partie avaient pris le devant avec sa charrette, qu'ils ont abandonnée à 5 ou 6 kilomètres plus loin, après l'avoir minutieusement visitée, mais sans avoir trouvé rien autre chose que des sacs vides.

S'étant rendu à pied à Savenay, Pineau, en arrivant dans cette ville, trouva son attelage qui, heureusement, avait suivi celui que conduisait Sauvaget.

La gendarmerie de Savenay, immédiatement avertie, a télégraphié aux brigades de Montoir et de Saint-Nazaire, qui ont ouvert une enquête pour découvrir ces malfaiteurs, qui, d'après les déclarations de Pineau, seraient des jeunes gens de 18 à 20 ans.

La victime de cette attaque porte de nombreuses blessures, dont plusieurs paraissent avoir été faites avec un instrument contondant, telle qu'une pierre.

#### LES REMORDS D'UN VOLEUR

Il y a quelques mois, une demoiselle Nicolazic, commerçante, rue Saint-Nicolas, à Vanne, s'apercevait qu'elle avait été volée pendant une absence de quelques heures d'une somme de 950 fr. Plainte fut portée par elle à la police, mais on ne put jamais découvrir le voleur et l'affaire en resta là.

Il faut croire que ce voleur fut tourmenté par les remords, car il y a quelques jours à peine, M. l'abbé Le Corre venait rendre à M<sup>lle</sup> Nicolazic 650 fr., ajoutant que, pour le moment, la personne qui l'avait volée ne pouvait lui rendre le reste, mais que, dans quelque temps, elle rentrerait en possession du restant de la somme disparue.

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 25 novembre. — Albertine-Emilie Pinet, rue Saint-Nicolas.

Le 26. — Yvonne Grandjean, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 27. — Yvonne-Pauline Précop, rue de la Visitation.

##### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Sylvain-Emile Riquier, sellier, et Anne Fou-

cault, couturière, tous deux à Saumur.

Paul-Charles Juilly, employé de commerce, à Paris, et Clémentine Sabon, couturière, à Saumur.

##### MARIAGES

Le 26 novembre. — Marie-Léon Salin, cor-donnier, a épousé Marie Lepêtre, domestique, tous deux à Saumur.

##### DÉCÈS

Le 27 novembre. — Edmond Lambert, serrurier, 24 ans, célibataire, à l'Hôpital.

#### Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. 1/2. Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLON

LUNDI 28 novembre 1892

### LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes, paroles de M. Ed. Duprez, musique de VERDI

Au 3<sup>e</sup> acte, *PAS ESPAGNOL*, dansé par M<sup>lle</sup> Angèle MORRA et M<sup>lle</sup> Berthe Kleyer, Lucie Bracq, Hélo Rétoré et Ravagnati.

M<sup>me</sup> de L..., qui doit donner un grand dîner, a commandé à sa bonne d'acheter un chapeau.

De retour du marché, Elisabeth exhibe son achat à sa maîtresse, qui ne paraît pas très satisfaite.

— Oh! fait la bonne, quand il y aura des truffes là-dedans, vous verrez comme la bête fait de l'effet. C'est absolument madame, lorsqu'elle a mis ses diamants.

**OUTILLAGE POUR AMATEURS**  
Fournitures pour le Découpage  
FABRIQUE DE TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES  
OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS  
TIERSOT, 214, rue des Bravilliers, 15, Paris  
BOITE CONCOURS 1890  
Le Tarif-Album (250 pages, 500 grav.) franco contre 0<sup>fr</sup>.65.



### ÉPICERIE CENTRALE

Saumur.

**P. ANDRIEUX**

ON TROUVE

A L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

LES FROMAGES CI-DESSOUS

Gruyère Emmenthal	Pont-l'Évêque
Comté	Romatour
Camembert double crème	Chester
Port-Salut, from. de la Trappe	Munster, etc., etc.

Fromage de 1<sup>re</sup> marque et de qualité extra.

### AVIS

M<sup>e</sup> GAUTIER ayant cessé ses fonctions de notaire à la résidence de Saumur, désire retirer son cautionnement.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

été exécutés par son agent de change: cette inscription était au porteur.

En entrant dans ce tripot légal, qu'on a baptisé du nom pompeux de Palais, moins pour relever le commerce que pour humilier les royautés, M. Loubert acquit la certitude qu'il n'était pas au bout de ses épreuves. Sa présence excita une sorte de rumeur qui n'avait rien de rassurant pour lui; ou chuchotait à son approche; ses meilleurs amis l'évitaient ou lui serraient la main d'un air profondément affecté; son agent de change vint lui dire que ses instructions avaient été ponctuellement suivies, et qu'ils tenaient ses fonds à sa disposition. M. Loubert voulut l'interroger sur l'accueil qui lui était fait, mais il ne s'en sentit pas d'abord le courage; et pendant qu'il hésitait, l'agent de change prit un prétexte pour s'éloigner: le malheureux Loubert rentra chez lui, le cœur navré.

#### XXVIII

Une courte explication suffira pour faire comprendre l'impression que la présence de M. Loubert avait causée aux habitués de la Bourse, impression qui n'avait point échappé au pauvre industriel, puisqu'il était rentré

chez lui le cœur dévoré d'inquiétude et la tête remplie des plus sinistres pressentiments.

Nos lecteurs doivent se souvenir, nous l'espérons du moins, d'avoir lu dans le chapitre XVI de ce roman, une conversation entre trois notabilités de la finance et de l'industrie. Ces hauts personnages, tous amis et créanciers de M. Loubert, étaient déjà à cette époque parfaitement au fait de sa gêne, et ils auraient pris immédiatement des mesures contre lui, si la nouvelle confirmée du mariage d'Éléonore avec Léonce Granval ne leur avait semblé un événement si utile pour eux, qu'ils ne devaient mettre aucune entrave à sa réussite. Sans se communiquer toutes leurs espérances à cet égard, ils s'étaient dit, chacun à part soi, qu'une fois mademoiselle Loubert désintéressée de ses droits par la cession et l'acceptation de celui des immeubles de son père auquel ils accordaient le moins de valeur, l'actif de leur ami serait dans des conditions infiniment meilleures pour eux. Cette opinion avait encore acquis de la consistance, lorsque le bruit de la faveur de Léonce s'était répandu dans le public, parce qu'on pensait avec raison que le jeune pair, dont la nomination était certaine,

ne souffrirait pas que son futur beau-père fût déclaré insolvable. Temporiser, paraître gêné, était donc une spéculation habile: les amis de M. Loubert n'hésitèrent pas à se reposer sur elle.

Mais quand Éléonore eut été trouver M. Richard pour lui confier ses craintes, et qu'elle eut pris la résolution de mettre ses intérêts à couvert, n'importe à quel prix, les choses changèrent rapidement de face. On parle beaucoup, sans y croire peut-être, de la discrétion des hommes de loi, mais on ne réfléchit pas assez à l'entourage de ces mêmes hommes. Il se compose d'adolescents étourdis comme la jeunesse, envieux comme tous les êtres placés dans une condition inférieure, indiscrets et bavards dès qu'ils peuvent parler, parce qu'ils sont condamnés une partie du jour au silence. Avec de pareils êtres, tout mystère est impossible. Les actes qui concernent les fortunes, et qui par conséquent constatent leur situation, passent nécessairement par leurs mains et deviennent le sujet de leurs conversations lorsqu'ils sont livrés à eux-mêmes. Le soir, réunis dans les estaminets, après les longues et abrutissantes heures de l'étude, ils font à haute voix des commentaires sur les incidents

de la journée, et la confiance faite par le malheureux client devient promptement la nouvelle du jour. Nous ajouterons en passant que les lieux publics où se réunissent les clercs d'avoués, d'huissiers et de notaires, sont habituellement fréquentés par des courtiers de commerce et des commis de confiance des grandes maisons de banque. Ces honnêtes espions viennent là pour tâter le pouls au crédit douteux, et lui donner le coup de grâce par une révélation souvent prématurée.

Les choses s'étaient justement passées ainsi à l'égard de M. Loubert. Les clercs de M. Richard avaient bavardé, des témoins appartenant à des maisons intéressées, et par conséquent compromises, avaient entendu et répété: le reste se comprend facilement.

(A suivre.)

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 27 Novembre 1892

Versements de 109 déposants (13 nouveaux), 33,241 fr. ».

Remboursements, 20,005 fr. 08.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

